



## EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

16<sup>e</sup> séance du mardi 24 avril 2018

Présidence de M<sup>me</sup> Marlène Voutat, présidente

### Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/54 de la Municipalité, du 30 novembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 6'000'000.- pour financer l'étude des projets d'exécution et la réalisation des mesures de mobilité douce prévues dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) de deuxième génération ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 2'000'000.- sur le Fonds du développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. de balancer le compte d'attente N° 6920.581.457, ouvert pour couvrir les études d'avant-projet, par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser les charges d'amortissements du crédit mentionné sous chiffre 1 de la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
5. d'autoriser la Municipalité à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs dans la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
6. de porter en amortissement des crédits susmentionnés les subventions qui pourraient être accordées.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi vingt-quatre avril deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :